



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Le procès-verbal ci-dessous reflète les décisions prises par le conseil lors de la séance extraordinaire du 17 juin 2026. Toutefois, selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, il doit être approuvé par le conseil à la prochaine séance ordinaire

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **17 juin 2026** à l'hôtel de ville, à **16 h 00**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseiller(-ère)s suivant(e)s : Madame Line Roussin ainsi que Messieurs Sébastien Daoust-Charest, François Décosse, Alexis Buisson, David-Lee Amos et Patrick Delforge, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.



Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général et Madame Chantal Paquette, greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1^{ère} période de la parole au public;
4. Octroi. Contrat Réhabilitation de rues et ajout de bordures – 2026;
5. Octroi. Contrat. Travaux de mise à niveau des stations de pompage Blanchard et Soulangeois;
6. Octroi. Contrat. Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection des rues du Fort, Mousseau et Wilson;
7. Nomination. Contremaître au Service des travaux publics;
8. 2^e période de la parole au public;
9. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

260-06-2026

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 17 juin 2026

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ainsi qu'à l'article 15 du règlement n° 357 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac »;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 16 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

261-06-2026

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juin 2026

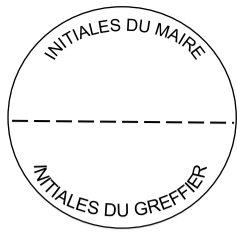
**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juin 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PAROLE AU PUBLIC (1^{ère} période)



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 17 juin 2026 ▲

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question sur l'ordre du jour.

4.

262-06-2026

Octroi. Contrat Réhabilitation de rues et ajout de bordures – 2026

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé par sa résolution #47-02-2026 diversancements d'appel d'offres du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, notamment la réhabilitation de rues et ajout de bordures pour l'année 2026 ;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé via le système électronique des appels d'offres publics (SEAO) le 29 mai 2026;

ATTENDU QUE la greffière a procédé à l'ouverture des soumissions le 15 juin 2026 pour l'appel d'offres n° 2026-08;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ci-dessous ont déposé une soumission conforme audit appel d'offres :

SOUSSIONNAIRES	Bordereau de prix (incluant taxes)	Bordereau corrigé erreur de calcul
ALI EXCAVATION INC.	1 347 784,78 \$	1 347 777,02 \$
ROXBORO EXCAVATION INC.	1 695 000,00 \$	aucune erreur-
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 717 746,75 \$	1 717 283,62 \$

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Décosse,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine les soumissions reçues et accepte d'octroyer le contrat pour les travaux de réhabilitation de rues et ajout de bordures - 2026 à l'entreprise « Ali Excavation inc. », le plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres #2026-08 au montant de 1 347 777,02 \$ (taxes incluses) 1 230 700,06 \$ (net);

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général et surplus non affecté et les revenus reportés – fonds – réfection et entretien de certaines voies publiques.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Sébastien Daoust-Charest
François Décosse
Alexis Buisson
Line Roussin
David-Lee Amos
Patrick Delforge

CONTRE

Aucun

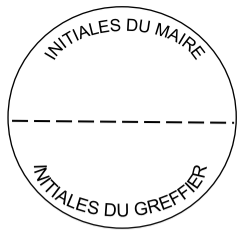
ADOPTÉE à l'unanimité

5.

263-06-2026

Octroi. Contrat. Travaux de mise à niveau des stations de pompage Blanchard et Soulangeois

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé par sa résolution #47-02-2026 diversancements d'appel d'offres du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, notamment pour les travaux de mise à niveau des stations de pompage Blanchard et Soulangeois ;



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 17 juin 2026

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé via le système électronique des appels d'offres publics (SEAO) le 29 avril 2026;

ATTENDU QUE la greffière a procédé à l'ouverture des soumissions le 15 juin 2026 pour l'appel d'offres n° 2026-02;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ci-dessous ont déposé une soumission conforme audit appel d'offres :

SOUSSIONNAIRES	Bordereau de prix (incluant taxes)
PARKO INC.	3 389 220,40 \$
CONSTRUCTION DERIC INC.	3 525 004,04 \$
9431-8979 QUÉBEC INC.	4 507 629,37 \$

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par la conseillère Madame Line Roussin,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine les soumissions reçues et accepte d'octroyer le contrat pour les travaux de mise à niveau des stations de pompage Blanchard et Soulangeois à l'entreprise « Parko inc. », le plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres #2026-02 au montant de 3 389 220,40 \$ (taxes incluses) 3 094 809,98 \$ (net);

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le financement à long terme des activités d'investissement (règlement d'emprunt #343).

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Sébastien Daoust-Charest
François Décosse
Alexis Buisson
Line Roussin
David-Lee Amos
Patrick Delforge

CONTRE

Aucun

ADOPTÉE à l'unanimité

6.

264-06-2026

Octroi. Contrat. Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection des rues du Fort, Mousseau et Wilson

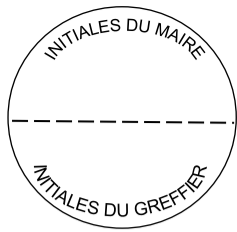
ATTENDU QUE le Conseil a approuvé par sa résolution #47-02-2026 divers lancements d'appel d'offres du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, notamment pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection des rues du Fort, Mousseau et Wilson;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé via le système électronique des appels d'offres publics (SEAO) le 11 mai 2026;

ATTENDU QUE la greffière a procédé à l'ouverture des soumissions le 28 mai 2026 pour l'appel d'offres n° 2026-07;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées individuellement par les membres du comité de sélection et qu'une moyenne des points a été accordée à chaque critère pour chaque soumissionnaire par la secrétaire du comité de sélection afin d'établir le pointage final comme suit :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	RANG
----------------	----------------	------



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 17 juin 2026 ▲

PARALLÈLE 54	10.01	2
SHELLEX Groupe Conseil	9.51	4
GROUPE DGS	15.84	1
GROUPE CIVITAS	9.80	3
FORCE SOLUTIONS CONSTRUCTION	NON QUALIFIÉ (Pointage intérimaire est moins de 70 points)	-
AVIZO EXPERTS-CONSEILS	6.65	6
ARTELIA CANADA	7.64	5

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sébastien Daoust-Charest,
Et résolu

QUE,

le Conseil entérine les soumissions reçues et accepte d'octroyer le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection des rues du Fort, Mousseau et Wilson à l'entreprise « Groupe DGS inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à l'appel d'offres no 2026-07, au montant de 85 886,33 \$ (taxes incluses) 78 425,66 \$ (net);

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus non affecté et sera remboursé via le futur règlement d'emprunt # 344 prévu pour les travaux de réfection des rues du Fort, Mousseau et Wilson.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Sébastien Daoust-Charest
François Décosse
Alexis Buisson
Line Roussin
David-Lee Amos
Patrick Delforge

CONTRE

Aucun

ADOPTÉE à l'unanimité

7.

265-06-2026

Nomination. Contremaître au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un poste de contremaître au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un affichage à l'externe de ce poste a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a reçu 9 candidatures à l'externe, dont 3 intéressantes;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Leclerc s'est démarqué par ses compétences et qualifications;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale et de la direction des travaux publics recommandent la nomination de Monsieur Stéphane Leclerc à titre de contremaître aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

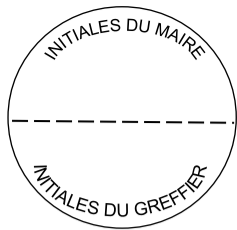
Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson
Et résolu

QUE,

le Conseil, sous la recommandation de la direction générale et de la direction des travaux publics, accepte l'engagement de Monsieur Stéphane Leclerc en date du 20 juillet 2026, au poste de contremaître aux travaux publics;

QUE,

ce poste est cadre, régulier à temps plein;



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 17 juin 2026 ▲

QUE,

son salaire et ses conditions de travail sont ceux fixés au contrat de travail;

QUE,

la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail;

ET QUE,

le trésorier certifie de la disponibilité des crédits budgétaires.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Sébastien Daoust-Charest
François Décosse
Alexis Buisson
Line Roussin
David-Lee Amos
Patrick Delforge

CONTRE

Aucun

ADOPTÉE à l'unanimité

8. **PAROLE AU PUBLIC** (2^e période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question ou exposer une demande au conseil.

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

266-06-2026

Levée de la séance extraordinaire du 17 juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Décosse,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 17 juin 2026 soit et est levée à 16 h 15.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Andrée Brosseau
Mairesse

Chantal Paquette, OMA
Greffière

« Je, *Andrée Brosseau, mairesse*, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »